



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für  
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF  
Staatssekretariat für Wirtschaft SECO

shab.ch

Schweizerisches  
Handelsamtsblatt

fosc.ch

Feuille officielle suisse  
du commerce

fusc.ch

Foglio ufficiale svizzero  
di commercio

## Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

### DEUXIÈME PUBLICATION

1. Nom et siège de la société anonyme:  
**Korab International Holding SA, Genève**
2. Valeur nominale du capital-actions jusqu'à présent:  
CHF 2'100'000.00
3. Nouvelle valeur nominale du capital-actions: CHF 100'000.00
4. Décision de réduction par: Décision de l'assemblée générale
5. Date: 26.11.2015
6. Echéance du délai de déclaration des créances: **11.02.2016**
7. Adresse pour la déclaration des créances:  
Korab International Holding SA, 22, rue du Mont-Blanc,  
1201 GENEVE
8. Indication: Les créanciers peuvent produire leurs créances et  
exiger d'être désintéressés ou garantis.\n
9. Remarques: Assainissement totale de la situation financière  
de la société par dissolution de la réserve générale de  
CHF 675'000.- et réduction du capital actions de CHF 195'570,  
soit pour un total de CHF 870'570.- correspondant au mon-  
tant de la perte reportable ramenant ainsi dans un premier  
temps le capital actions de CHF 2'100'000.- à CHF 1'904'430.-  
par réduction de CHF 46.5642857 la valeur nominale de cha-  
cune des 4'200 actions au porteur pour les ramener de  
CHF 500.- chacune à CHF 453.4357143 chacune puis réduc-  
tion constitutive du capital actions de CHF 1'904'430.- à  
CHF 100'000.- soit de CHF 1'804'430.- par réduction de la va-  
leur nominale de chacune des 4'200 actions au porteur d'un  
montant de CHF 429.6261905 pour les ramener de  
CHF 453.4357143 à CHF 23.80952381. Un montant de  
CHF 429.6261905 par action doit de ce fait être remboursé à  
l'actionnaire. Le versement s'effectuera par une bonification  
au crédit du compte courant actionnaire. Les créances restent  
entièrement couvertes après la réduction du capital-actions à  
CHF 100'000.-, selon rapport de révision du 31 août 2015 éta-  
bli par MAZARS SA, à Vernier.

Etude de Me Thierry Bagnoud  
1204 Genève

02530867



**Donnerstag - Jeudi - Giovedì, 10.12.2015, No 240, Jahrgang - année - anno: 133**

**Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori** Herabsetzung des Aktien- oder Partizipationskapitals und Aufforderung an die Gläubiger gemäss Art.733OR(Aktiengesellschaft) - Réduction du capital-actions ou du capital de participation et appel aux créanciers selon art. 733 CO (sociétéanonyme) - Riduzione del capitale azionario o del capitale di partecipazione e diffida ai creditori secondo l'art. 733 CO (società anonima)